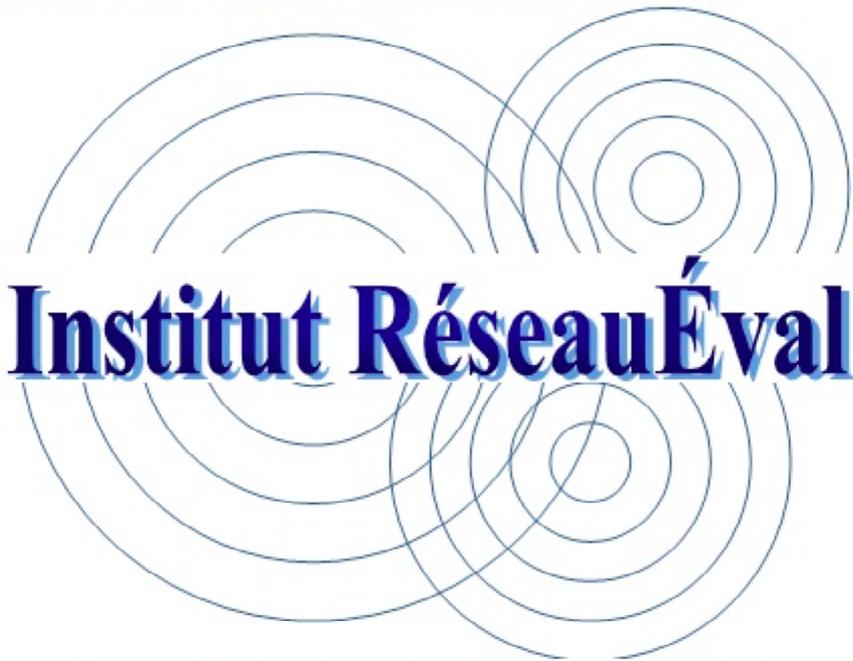




*Etudier – valoriser – organiser*  
*L'évaluation dans les pratiques professionnelles*

[ pour le développement de la culture en évaluation ]

A large, stylized version of the RéseauEval logo graphic, consisting of overlapping concentric circles, is centered on the page. The text 'Institut RéseauEval' is superimposed over this graphic in a bold, blue, serif font.

**Institut RéseauEval**

[ Instance de labellisation des praticiens de l'évaluation ]

## **L'ergothérapeute a-t-il les moyens de faire de l'accompagnement ?**

.....



# L'accompagnement en ergothérapie : un exercice complexe mais incontournable

Isabelle FABRIZIO, 2009

« L'humain a besoin d'autres humains sur qui compter, s'appuyer, rentrer en conflit ; d'humains qui tiennent, se protègent mais pas trop, prennent des risques, s'emporent parfois, font événement, se maintiennent vivants, c'est-à-dire en recherche de ce qui leur échappe ». CIFALI M. *Accompagner, certes mais pour quelle rencontre ?*

Aujourd'hui dans les institutions médico-sociale, le cadre légal sous entend « une prise en charge et un accompagnement » soumis à « un consentement éclairé » (loi 2002)<sup>1</sup> de la part de l'utilisateur, ainsi que sa participation directe à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne. Le but étant qu'à terme l'utilisateur puisse s'insérer dans la société et exercer sa citoyenneté (loi 2005)<sup>2</sup>. L'institution répond par la prescription de temps de « prise en charge » Le projet individualisé est ainsi devenu une nécessité incontournable. Il est comme nous l'explique Danancier, « l'objet du travail commun de l'utilisateur et du travailleur social construit sur le parcours de l'utilisateur. C'est un document écrit de référence qui doit comporter une matérialité de l'observation de départ et des actions prévues dans un délai précisé » (2005, p. 9). L'institution dans son souci d'efficacité et de rendre compte demande aux professionnels d'établir un programme d'actions. Ainsi, le projet se décline en programme avec un échéancier à court moyen et long terme et devient un outil de contrôle où objectifs et projet se confondent. Mais cela permet-il à l'utilisateur d'élaborer tel que le législateur l'a prévu ?

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui intervient tout au long du processus de rééducation, de réadaptation, et de réinsertion des personnes en situation de handicap. Ainsi, de part ses compétences il est devenu un professionnel incontournable dans l'élaboration du projet de vie de ces usagers. Cependant en tant qu'expert du handicap, on attend de lui qu'il apporte des solutions. Il est comme son nom l'indique « thérapeute » et agit sur la prescription médicale de temps de prise en charge à laquelle il ne peut déroger. Enfin, il doit rendre compte, et pour l'ergothérapeute cela

<sup>1</sup> Loi 2002-2 du 02 janvier 2002 qui régit les établissements médicaux sociaux. (article : L 311-3 du code de l'action sociale est des familles) Source : site [legifrance.gouv](http://legifrance.gouv)

<sup>2</sup> Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Source : site [legifrance.gouv](http://legifrance.gouv)

.....



*Etudier – valoriser – organiser*  
*L'évaluation dans les pratiques professionnelles*

veut dire effectuer un bilan, puis rédiger un projet thérapeutique. On peut alors se demander si ses techniques sont en adéquation avec la démarche d'accompagnement et s'il a les moyens d'une telle démarche ? Car enfin, comment différencier projet thérapeutique et projet de la personne ? L'ergothérapeute revendique pourtant une posture d'accompagnateur, et sa visée est l'autonomie des personnes en situation de handicap ou de dépendance. Cependant, il ne suffit pas de dire que l'on fait de l'accompagnement pour être dans une démarche d'accompagnement et il importe avant tout que l'on puisse distinguer l'accompagnement d'autres postures qui lui sont proches.

A partir d'une séquence filmée dans le cadre d'une séance en ergothérapie, il s'agit ici de rendre compte des stratégies et ingéniosités de l'ergothérapeute dans un contexte institutionnel complexe.

### **Qu'entend t-on par prendre en charge et qu'est ce qu'accompagner ?**

Dans une pré-enquête de terrain réalisée auprès d'ergothérapeutes, il apparaît que la prise en charge renvoie à la prescription, à la notion de patient qui est passif, à la notion de rééducation. A l'origine de cette expression, un document délivré par une mutuelle, complémentaire santé ou assurance santé ayant pour but d'éviter l'avance d'argent avec certains établissements hospitaliers publics ou privés. A partir de l'obtention de cette prise en charge, le soin peut commencer. Dans le dictionnaire de la réadaptation, ouvrage qui fait référence dans ce domaine, la prise en charge est une « phase du processus de réadaptation caractérisée par l'acceptation par un thérapeute ou son équipe d'intervenir auprès d'une personne », et l'intervention consiste « à s'occuper d'une partie importante ou de toute la problématique d'une personne ayant des incapacités » (Blouin et Bergeron, 1997, p 60). Mais dans cette tâche qui vise à s'occuper de tout, comment se repérer ? D'autre part dans le contexte institutionnel ce terme est aussi bien utilisé par les thérapeutes que par les éducateurs.

L'accompagnement, « comme mot et comme pratique, a trouvé un terrain favorable pour envahir, en une dizaine d'années, la plupart des secteurs professionnels » (Paul, 2007, p 7) Difficile d'ignorer aujourd'hui cet engouement pour l'accompagnement. L'accompagnement pourrait même constituer un « gage ultime de qualité » de toute pratique (Beauvais, 2004). L'approche étymologique nous conduit vers le « compagnon » ; à l'origine, celui qui partageait le même pain. Le préfixe « a » ou « ad » en latin devient par assimilation « ac », et ajoute l'idée de mouvement, de processus. (Vial et Mencacci 2007 p 20, 21). Dans le dictionnaire de la réadaptation, l'accompagnement est une « présence physique, psychologique

.....

et professionnelle d'un intervenant dans une phase d'adaptation, de réadaptation ou d'intégration sociale dans le but d'assurer le bon déroulement de cette phase » (Blouin et Bergeron 1997, p 11). Mais cette définition ne nous éclaire pas sur ce qui le distingue des pratiques voisines : le guidage, la relation d'aide, la relation thérapeutique. Parmi les auteurs qui ont écrit sur les pratiques d'accompagnement, Vial et Mencacci (2007) se sont attachés à resituer l'accompagnement professionnel afin de distinguer l'accompagnement de pratiques qui lui sont proches comme le guidage. Ils nous disent qu'accompagner n'est ni conduire, ni escorter, ni guider, pas plus que diriger, conseiller, protéger. Ainsi « accompagner n'est pas prendre en charge » (Ibid. p 23). L'accompagnement est une « pratique de l'étayage » et « étayer, c'est faire en sorte que l'accompagné construise des trajets et se relie à sa culture. » (Ibid. p 49). L'accompagnant soutient l'expérience de l'accompagné, c'est ainsi qu'il l'étaye. Ainsi comme le soulignent Vial et Mencacci, « il ne suffit pas de faciliter la tâche pour être dans une relation d'accompagnement » (Ibid. p 45) Faciliter fait partie de l'aide, et l'aide n'est pas de l'accompagnement.

En ce qui concerne la dynamique de l'accompagnement, Vial et Mencacci 2007 évoquent trois processus fondamentaux. :

➤ « La référencement ». Il s'agit de l'utilisation incontournable de concepts clefs sur lesquels l'accompagnateur va s'appuyer, desquels vont découler des outils différents du guidage, de la relation d'aide, de la relation thérapeutique. On comprend ainsi l'importance de bien connaître les pratiques voisines de l'accompagnement ainsi que les risques et dérives qui permettent de définir les spécificités de l'accompagnement. Mais il est à noter, comme le soulignent Vial et Mencacci, que le guidage n'est pas une posture immorale, ni moins bien que l'accompagnement. Il importe cependant de le différencier afin « de savoir à quoi on joue et quels sont les risques que l'on prend ». (Ibid, p 32).

➤ « L'orientation ». Dans l'accompagnement, on s'oriente par l'écoute, par l'action et non dans l'action. L'accompagnateur s'oriente au fur et à mesure que l'accompagné avance. Ainsi, il ne peut y avoir de protocole sur la façon de faire. L'accompagnement n'est pas une construction linéaire. C'est aussi l'idée du chemin faisant. « Ce processus de réorientation remplace dans l'accompagnement « le processus de décision » du guidage ». (Ibid. p 196).

➤ « La problématisation ». Il s'agit d'un partenariat où chacun à ses buts et ses objectifs. « L'accompagnateur problématise pour que l'accompagné lui-même problématise » (Ibid. p.217) ; ainsi l'accompagnateur ne fait pas le même chemin que l'accompagné.

L'accompagnement est un processus, une rencontre pendant laquelle deux partenaires peuvent devenir compagnons. Dans l'accompagnement, « l'accompagnateur n'est pas celui qui fait autorité dans le choix ou dans

.....

l'élaboration du chemin, c'est la différence entre le guidage et l'accompagnement ». « L'accompagnateur ne précède pas, il ne corrige pas, il n'est pas le maître, il est ou mieux, il devient dans l'accompagnement compagnon de route » (Ibid. p 22). Il s'agit ainsi de mettre en scène la relation éducative dans ce qu'elle a de toujours problématique : croire aux capacités d'autonomie de la personne et la laisser apprendre de ses erreurs, l'encourager à avancer et pourtant la déstabiliser. Ainsi il semblerait que « si l'accompagnateur est tenté de plaquer une relation d'aide et une visée thérapeutique sur l'accompagnement, c'est avant tout parce qu'il n'a pas été formé à la faire travailler » (Ibid. p 100). Se pose donc la question de la formation.

Dans l'accompagnement, il s'agit ainsi de conjuguer les logiques d'apprentissage, de développement, de formation de remédiation ou de résolution de problème. « Nous sommes dans le paradigme du constructivisme et de la complexité » (Beauvais, 2006). Il s'agit de distinguer une posture par rapport à une autre et de se donner des repères pour agir. On comprend bien ainsi que l'accompagnement tel que soulignent Vial et Mencacci (2007) est une pratique de l'évaluation. Deux logiques de l'évaluation serviront à éclaircir ce qui se dit de l'accompagnement. D'un côté il y a la « logique de contrôle », et de l'autre tout ce qui ne relève pas du contrôle et que Vial (2001) a appelé « la logique du reste » ou encore logique de l'accompagnement. Si l'on se réfère à Vial (2001), la logique de contrôle correspond à deux périodes :

- une première période : l'évaluation mesure où il s'agit de mesurer, hiérarchiser, trier, porter un jugement de valeur. La priorité est donnée aux produits
- une deuxième période : l'évaluation gestion qui a pour but de gérer, de permettre d'atteindre des objectifs, d'être efficace, d'améliorer. La priorité est donnée aux procédures.

Enfin la « logique du reste de l'évaluation » correspond à la troisième période de l'évaluation située où l'évaluation consiste à se questionner « à la recherche du sens de ce qu'on fait, par la problématisation » (Ibid. p 47). L'accompagnateur est « une personne ressource et non un contrôleur » (Ibid., p 23). « Il sait en revanche attirer l'attention pour que l'accompagné problématise lui-même les situations » (Ibid., p 24).

Ainsi, « l'accompagnement professionnel comme accompagnement au changement, est une posture régie par la logique de promotion des possibles, logique du reste de l'évaluation » (Vial et Mencacci, 2007, p 163). Evaluer se fait en continu dans l'agir professionnel; « l'activité ne peut pas être seulement exécution, conformité aux prescriptions. Elle suppose la capacité à évaluer la situation présente dans toute sa spécificité et à y répondre avec justesse » (Ibid. p 165).<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Lhuilier cité par Vial et Mencacci

Dans le contexte institutionnel, si l'accompagnement est prescrit, nous dit Beauvais (2004), considérer celui-ci comme démarche visant à aider l'autre à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts semble relever de la chimère. Selon elle, accompagnement et projet relèvent également « d'une union paradoxale ». En effet, « d'un côté on prétend que c'est l'accompagné qui construit son propre chemin, décide vers où il veut aller, choisit comme il veut y aller et surtout à son propre rythme, et de l'autre on affirme que tout accompagnement institutionnalisé, à un début et une fin, et que cela contribue à en fonder la légitimité car envisager d'accompagner l'autre à perpétuité, c'est aller à l'encontre de la visée de tout accompagnement, à savoir l'autonomisation, la responsabilisation de l'accompagné » (Beauvais, 2006).

Dubet, évoque le paradoxe du programme institutionnel car « dans le même mouvement, il socialise l'individu et prétend le constituer en sujet » (2002, p.35). Tout cela, nous éclaire bien sur ce qui se joue dans le contexte institutionnel et nous fait entrevoir qu'il va falloir conjuguer avec ces différents paradoxes. Par ailleurs, nos représentations de l'institution n'aident pas à la mise en place d'une démarche d'accompagnement, comme le souligne d'ailleurs Dubet la relation qui s'établit reste une relation d'aide «sanctuarisée » (2002, p 78). Le professionnel est considéré comme un expert devant s'acquitter efficacement des tâches techniques. L'institution veut pouvoir rendre compte, et le projet individualisé est un outil de contrôle. Ardoino, (1987), nous met en garde contre cette dérive. Certes, le projet est satisfaisant car il n'y a pas d'entreprise humaine sans projet. Mais cela devient inquiétant lorsque celui-ci tend à n'être qu'un outil, et que l'on en perd le sens, lorsque le projet ne se réduit qu'au seul programme. Ardoino distingue ainsi deux dimensions pour le projet : « Le projet visée » qui relève de l'intention philosophique et « le projet programmatique » qui en est la traduction stratégique, opératoire. Les deux s'opposent mais sont indissociables et devraient être complémentaires. Ces deux dimensions s'opposent en ce sens qu'elles appartiennent aux deux logiques différentes de l'évaluation. Le projet programmatique appartient à la logique du contrôle alors que la visée relève du questionnement et de l'autre logique de l'évaluation. Le projet est donc au carrefour des deux paradigmes mécaniciste et biologique. Au vu de tous ces paradoxes, accompagner le projet de l'autre exige que l'on puisse distinguer une posture par rapport à une autre, et que l'on se donne des repères pour agir.

Rogers (1966) propose une attitude « d'empathie » où il s'agit de se mettre à la place de l'autre pour essayer de le comprendre et d'ajuster l'accompagnement en fonction des besoins de chacun, en fonction de l'autonomie de chacun. Il nous explique qu'une personne à les moyens de s'en sortir seule et que notre rôle ne consiste pas à apporter des solutions,

.....

mais plutôt à l'accompagner pour qu'elle trouve ses propres réponses. Il s'appuie sur le fait que « toute personne à une orientation positive » Il s'agit alors de voir l'autre « comme une personne qui est en devenir » sans préjugé ni interprétation. C'est ce que Rogers appelle « La considération positive inconditionnelle » (Ibid. p 40). L'accompagnement institutionnel en ergothérapie pourrait ainsi s'inscrire dans cette approche. Néanmoins, l'ergothérapeute devra rester vigilant car l'accompagnement en institution ne peut que se faire en référence aux valeurs et lois qui la régissent. D'un côté, il est lié au bénéficiaire qu'il accompagne, et de l'autre à l'institution à laquelle il appartient. Il doit assumer la responsabilité des actes qu'il pose, de même qu'il est responsable de l'usage qu'il choisit de faire du contexte d'accompagnement qui lui proposé/imposé (Beauvais, 2004). Il semble alors incontournable que l'ergothérapeute soit en mesure de se justifier, d'expliquer ses choix, ses postures. Pour cela, il doit garder en tête la logique du contrôle. Vial et Mencacci parlent de « travail aux limites » (2007, p 68), ou encore « d'horizon normé » (Ibid. p 187) car en effet l'ergothérapeute « ne peut pas ne pas se soucier du contrôle de la conformité. Mais cela ne veut pas dire qu'il est là pour contrôler » (Ibid. p 164). Cela est très intéressant et nous éclaire bien sur le contexte dans lequel l'ergothérapeute en institution peut tenter une démarche d'accompagnement. Cependant nous devons effectivement garder à l'esprit que « l'horizon ne fait pas le chemin » (Ibid. p 187). D'autre part, il est nécessaire qu'il puisse avoir la confiance de l'institution dans laquelle il travaille.

Ainsi, il apparaît que ce n'est que par l'élucidation et l'intégration des contraintes propres au cadre institutionnel au sein duquel se joue l'accompagnement, que pourront se légitimer des accompagnements singuliers.

### **Peut-on apprendre à accompagner ?**

L'accompagnement convoque une sagesse et éthique particulière, car l'accompagnateur est soumis en permanence au questionnement. Chaque situation d'accompagnement est singulière. Chaque situation met l'accompagnateur face à un nouveau problème. « Si l'accompagnateur est tenté de plaquer une relation d'aide et une visée thérapeutique sur l'accompagnement, c'est avant tout parce qu'il n'a pas été formé à la faire travailler » (Vial et Mencacci, 2007, p 100). Dès lors, comment acquiert-on cette capacité à accompagner ?

Vial et Mencacci nous expliquent que ces savoirs d'action sont des « savoirs purement pratiques », « qu'ils sont incorporés », ce qui veut dire qu'ils ne sont pas pleinement conscients, « qu'ils sont logés dans le corps sensoriellement attentif aux variations de la situation », et enfin « qu'ils sont incarnés, mis en œuvre, joués de manière unique par chaque praticien. » (2007 p

.....



*Etudier – valoriser – organiser*  
*L'évaluation dans les pratiques professionnelles*

166). Les auteurs évoquent deux catégories d'habiletés.<sup>4</sup> Il s'agit des « tours habiles » qui relèvent de la pensée Métis et « des habiletés prudentes » qui relèvent de l'intelligence du Kairos. Ces savoirs sont donc essentiels pour le travail de l'ergothérapeute, et pourtant ils ne sont pas enseignés. Cependant cela peut-il s'enseigner? Mencacci nous en donne l'explication. « Tout d'abord, ces savoirs « sont méconnus de ceux qui les pratiquent; ils se pratiquent à leur insu, mais aussi parce qu'ils ne peuvent pas être enseignés tel quel » (2006 p 4). Que faut il donc enseigner? « L'accompagnement est un art, et non pas une science ni une technique. On l'apprend par la pratique, par ajustement successif » nous dit Le Bouëdec (2002). On comprend ainsi l'importance de la formation par alternance en Ergothérapie. Mais, « tenter de trouver la bonne distance alors qu'il n'existe pas de norme. Prendre en considération les opacités de la relation humaine. Accepter les ruses de sens. Etre attentif au trajet de l'autre. Cela s'apprend » nous disent Vial et Mencacci (2007, p 128). De même, « assumer l'énigme de l'autre, s'apprend et pas seulement par l'expérience : les concepts-clefs de l'éducation permettent de se repérer » (2007, p 109). Se former à l'évaluation semble ainsi incontournable. Car dès que le professionnel « accepte qu'évaluer n'est pas seulement contrôler la conformité de ce qu'on fait en référence à des normes préexistantes, il prend conscience d'être partie prenante dans un espace-temps intersubjectif dans lequel se construisent des significations que personne ne peut s'arroger et qui portent la relation éducative. L'évaluation ainsi conçue comme activité continue, débat de valeurs, permet d'étudier des savoirs que jusque-là on ne voyait pas puisqu'ils étaient attribués au « savoir-faire », au style et à l'expérience indicible d'un expert, d'une singularité » (Ibid. p 187). De même comme le soulignent Vial et Mencacci, l'accompagnateur a besoin d'une « déontologie qui lui permette d'identifier des problématiques de risque dans le métier » (Ibid p. 156). Cette déontologie sert ainsi de cadre. « Elle active le processus d'autocontrôle chez l'intervenant, elle travaille la légalité » (Ibid. p. 157). Enfin, il paraît nécessaire que l'accompagnateur n'ait jamais à vivre seul le questionnement éthique, d'où l'utilité de la supervision comme le soulignent Vial et Mencacci (Ibid. p 157) et du travail en équipe pluridisciplinaire.

**Analyse d'une séquence d'ergothérapie auprès d'un jeune adulte présentant un handicap moteur**

La séquence suivante est extraite de l'observation d'une séance en salle d'ergothérapie. Cette séance avait pour but selon les dires du jeune de faire le point

---

<sup>4</sup> Habileté s'entend ici comme la capacité de réaliser aisément ses fins.



*Etudier – valoriser – organiser*  
*L'évaluation dans les pratiques professionnelles*

sur l'avancée son projet de vie. L'observation se concentre sur l'ergothérapeute. Au dernier moment le jeune ne souhaitait plus être filmé. Il lui a donc été proposé de filmer uniquement l'ergothérapeute. A la fin de la séance il viendra s'en excuser. Cela explique d'ailleurs le manque de renseignements dans la rubrique « ce qu'ils font » du côté du jeune.

Le jeune a pris rendez-vous avec son ergothérapeute référent pour faire le point sur l'avancée de son projet de vie.

**E : ergothérapeute et J : le jeune**

N°	Tours paroles	TRANSCRIPTION DE LA SEQUENCE		COMMENTAIRES
		Ce qu'ils disent	Ce qu'ils font	
1	E	Alors, on devait se voir aujourd'hui, tu avais pris un rendez vous pour faire un peu le point sur ton projet. Ça fait un petit moment qu'on avait élaboré tout ça.	Ils s'installent l'un à côté de l'autre, devant une table à 90°, l'ergothérapeute sur une chaise, le jeune reste dans sur son fauteuil roulant. Le jeune a un dossier en main qu'il pose sur la table. L'ergothérapeute a déjà un dossier sur la table.	L'ergothérapeute et le jeune sont assis à côté dans une même posture.
2	J	Oui	Le jeune sort une feuille de sa pochette, l'ergothérapeute ouvre aussi son dossier et en sort une feuille. Il s'agit de la même feuille pour chacun.	Le jeune possède donc son dossier ce qui n'est pas le cas dans une relation thérapeutique.
3	E	Alors, on relie un peu ce qu'on avait noté. Tu veux lire ?	Regard interrogatif de l'ergothérapeute envers le jeune et attente de sa réponse.	L'ergothérapeute propose
4	J	Non je préfère que ce soit toi.	Le jeune s'approche de la feuille.	L'ergothérapeute lit mais le jeune est concerné.
5	E	On le lit ensemble. Alors, dans un premier temps, tu avais noté sorties achats. En fait tu voulais savoir si tu étais en capacité de faire seul, des achats dans un magasin, c'est bien ça ?	L'ergothérapeute lit	Dans cette séquence, on comprend que le jeune a formulé des demandes, qui ont été écrites.
6	J	Oui, mais on ne l'a pas encore trop fait.	L'ergothérapeute acquiesce de la tête	L'ergothérapeute et le jeune sont partie prenante. Le jeune se positionne.
7	E	D'accord, on le note. Il y avait aussi savoir utiliser un téléphone	L'ergothérapeute écrit quelque chose sur la feuille puis continue à lire	Le point est l'occasion de compléter le projet. L'ergothérapeute permet au jeune de prendre conscience de ce qui n'a pas été fait « d'accord, on le note » ce qui veut dire que c'est important. Mais le jeune reste le maître d'œuvre.
8	J	Ça, ça va, on l'a fait		Là encore le jeune se positionne
9	E	Tu penses que tu es suffisamment à l'aise pour téléphoner ?	L'ergothérapeute regarde le jeune avec empathie.	L'ergothérapeute favorise le retour sur l'appris. Il invite le jeune à l'auto-évaluation. On peut y voir aussi un « tour habile » De la déstabilisation pour que le jeune puisse avancer.
10	J	Oui, ça va	L'ergothérapeute baisse la tête pour continuer à lire.	L'ergothérapeute ne remet pas en cause la réponse du jeune ( Il ne corrige pas)
11	E	On avait aussi rajouté des choses au fur et à mesure et il y avait l'idée d'acheter un fauteuil roulant manuel, c'est toujours d'actualité ? Où ça en est ?	L'ergothérapeute relève la tête, puis regarde le jeune avec un mouvement de tête interrogatif.	Le jeune détient des éléments que l'ergothérapeute n'a pas.
12	J	Je m'en occupe avec la kiné	L'ergothérapeute baisse la tête	
13	E	D'accord	Il note quelque chose sur la feuille.	L'ergothérapeute mène son propre chemin, il prend des notes. Il

.....



*Etudier – valoriser – organiser*  
*L'évaluation dans les pratiques professionnelles*

				s'informe auprès du jeune. Il n'est donc pas le maître d'œuvre
14	J	Ensuite j'avais une demande pour passer mon permis de conduire, je voudrais savoir comment passer mon permis.	L'ergothérapeute sourit et acquiesce	Là encore, le jeune a formulé des demandes, et il choisit l'orientation qu'il veut donner à son projet.
15	E	Oui on l'avait noté. On pourra faire des recherches sur les démarches à faire. Il faudra que tu prennes un rendez-vous spécialement pour ça.	Il jette un coup d'œil sur sa feuille puis regarde le jeune.	L'ergothérapeute explique la démarche à suivre.
16	J	D'accord	La réponse du jeune est enthousiaste. L'ergothérapeute sourit.	L'accueil de la réponse du jeune se fait avec empathie.
17	E	Bon au jour d'aujourd'hui qu'est-ce qui te semble le plus important, qu'elle est la priorité pour toi?	L'ergothérapeute regarde le jeune toujours dans cette même attitude d'empathie.	L'ergothérapeute a bien une visée. Il invite le jeune à se positionner, à s'auto-évaluer.
18	J	Aller faire des achats seul dans les commerces	Il répond sans hésiter	Le jeune est bien en capacité d'effectuer des choix.
19	E	Tu veux qu'on prenne un rendez-vous rapidement pour travailler un peu ça ?	L'ergothérapeute regarde le jeune.	Là, encore il propose sans imposer. Il est garant de la démarche à suivre.
20	J	Oui		
21	E	On va le faire tout de suite. Alors quand est ce que tu es disponible ?	L'ergothérapeute prend son agenda	Les rendez-vous sont fixés avec entente des deux parties.
22	J	Le lundi après-midi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi après midi après 15h.	Le jeune répond de mémoire	
23	E	Je te propose le lundi après midi 17 mars à 15h ça irai ?	L'ergothérapeute regarde son agenda et cherche une date.	Le mot « propose » fait parti du vocabulaire de l'ergothérapeute.
24	J	Oui	L'ergothérapeute note le rendez-vous sur son agenda.	
25	E	Tu notes pas le rendez-vous ?	L'ergothérapeute regarde le jeune avec étonnement. Il semble douter.	
26	J	Je m'en rappelle par cœur		
27	E	Ça serait peut-être bien que tu ais un agenda, je pourrais ainsi te donner plusieurs rendez-vous.	L'ergothérapeute regarde le jeune puis referme son agenda.	L'ergothérapeute n'impose pas, mais essaie de montrer les avantages de sa proposition.
28	J	Oui, je me rappelle	L'ergothérapeute hoche de la tête comme pour dire : d'accord on verra bien.	L'ergothérapeute a mis le jeune en garde. Il appartient au jeune de cheminer.
29	E	Bon, est-ce que tu as d'autres choses à modifier ou à ajouter ?	Il jette un coup d'œil à la feuille puis regarde le jeune	L'ergothérapeute invite là encore le jeune à être auteur.
31	J	Pas pour le moment		
32	E	Bon, on va en rester là pour aujourd'hui, tu es d'accord.	L'ergothérapeute regarde le jeune avec une attitude d'empathie.	La séance s'arrête, quand le jeune n'a plus rien à rajouter.
33	J	Oui	L'ergothérapeute referme son dossier, puis se lève.	
34	E	Bon alors à lundi,	L'ergothérapeute et le jeune se serrent la main.	Ils sont au même niveau. (Personne ne domine.)
34	J	Merci, à lundi Excuse-moi pour tout à l'heure.	Le jeune me regarde et s'adresse à moi. La caméra est arrêtée et je discute avec lui	Le jeune fait référence à son refus d'être filmé.

Le jeune a pris rendez-vous avec son ergothérapeute. Cette séance n'est donc pas prescrite. Ce projet a été élaboré avec le jeune ; on sait que certaines demandes comme aller faire des courses et savoir comment passer le permis de conduire sont des demandes du jeune (E5 et J14). Le jeune et l'ergothérapeute procèdent par points. Dans cette séquence, il s'agit d'un point de régulation qui prend la forme d'un entretien d'accompagnement. « L'entretien est l'un des temps forts de l'accompagnement. C'est une succession de tranches temporelles plus ou moins longues et programmées (des séances), où

.....

l'accompagné est censé entamer ou poursuivre un travail sur lui, travail qui le fait aller au-delà de ce qu'il fait ordinairement ». (Vial et Mencacci, 2007, p 247). L'approche n'est pas thérapeutique ; elle repose sur l'engagement des deux partenaires et le but appartient à l'accompagné. Il s'agit d'un cheminement où l'ergothérapeute travaille la demande. Il met l'accompagné en situation de faire face à un problème et de s'auto-évaluer. Il s'informe, il problématise pour que le jeune problématise à son tour. Il favorise le retour sur l'appris. Le point permet d'ailleurs un retour sur l'appris. Alors que l'ergothérapeute est expert du handicap, la solution ne préexiste pas. Egalement, l'ergothérapeute ne porte pas de jugement de valeur. Il fait des propositions mais n'impose pas. En ce qui concerne sa posture, il est à côté mais présent dans une attitude d'empathie. Le doute et le questionnement éthique font parti de ce processus d'accompagnement. Le jeune et l'ergothérapeute discutent à partir de ce qui est écrit, le jeune est partie prenante de son projet, il intervient pour signaler des choses qui n'ont pas encore été travaillées comme les achats en magasin (L6), ou encore pour signaler que pour téléphoner « ça va » (J10). Dans ce cas, il se montre capable d'auto-évaluation. L'ergothérapeute ne le remet pas en cause, il ne corrige pas, mais pousse cette évaluation un peu plus loin : « tu penses que tu es suffisamment à l'aise pour téléphoner » (E9). De même, il amène le jeune à déterminer des priorités, à choisir son propre chemin. (E17). Enfin l'ergothérapeute fait des propositions. Il s'agit de la proposition d'avoir un agenda (E27), de la proposition d'un rendez-vous pour faire des recherches autour du permis de conduire (E15), ou encore de la proposition d'un rendez-vous pour travailler sur une priorité que le jeune a déterminée dans son projet (E19). L'ergothérapeute participe ainsi à l'orientation du jeune mais toujours en lui laissant le choix. Le jeune est d'ailleurs en capacité d'effectuer des choix. La fin de la séquence se termine sur la prise d'un rendez-vous suite à une demande du jeune ; sur une priorité que le jeune a déterminé dans son projet (E19). Ce rendez-vous est fixé avec entente des deux parties. L'ergothérapeute travaille donc à la demande.

## Conclusion

Un entretien avec l'ergothérapeute qui a effectué la séance a permis de mettre à jour que si la démarche d'accompagnement paraît incontournable aujourd'hui suite aux lois 2002 et 2005, elle n'est pas simple à mettre en place. Alors que sa pratique fait apparaître des moments d'accompagnement et qu'il semble parfaitement à l'aise dans la séquence étudiée, ce dernier pense ne pas avoir les moyens de cette démarche.

Alors que les lois sur le handicap et les modèles conceptuels en

.....

ergothérapie permettent d'envisager cette démarche, la formation en ergothérapie reste principalement biomédicale, et le professionnel est considéré comme un expert devant s'acquitter efficacement des tâches techniques. Si son expertise est intéressante, en ce sens qu'elle lui permet de faire des propositions pertinentes, elle ne peut être une incitation à la relation d'aide. Quand l'institution demande aux professionnels d'élaborer des projets, il paraît inconcevable de rendre des comptes en élaborant le projet de la personne à sa place. Dans une démarche d'accompagnement c'est l'accompagné qui est le maître d'œuvre et le but lui appartient. La solution ne préexiste pas et comme le soulignent Vial et Mencacci, il s'agit d'un processus, d'une rencontre pendant laquelle deux partenaires peuvent devenir compagnons. Dans l'accompagnement, « l'accompagnateur n'est pas celui qui fait autorité dans le choix ou dans l'élaboration du chemin, c'est la différence entre le guidage et l'accompagnement » (2007, p22). L'ergothérapeute doit alors apprendre à rendre des comptes autrement, sur les moyens mis en place concernant l'accompagnement et les objectifs qu'il se donne, sur les processus et les procédures et non pas sur les objectifs qu'il vise pour la personne. Cependant ce n'est pas ce qu'il a appris à faire, et cela lui demande donc d'inventer, voir de s'imposer pour proposer quelque chose de différent à sa hiérarchie. Il apparaît alors que la capacité d'un ergothérapeute à argumenter, à se justifier est déterminante, c'est cela aussi qui permet aux professionnels d'avoir ou pas la confiance de leurs institutions. Le manque de temps est aussi mis en avant. Certes les institutions d'aujourd'hui ne sont plus celles d'hier et les professionnels se plaignent de manquer de temps. La charge de travail consacrée à des activités administratives, aux réunions, à l'assimilation de multiples réformes est importante. Ainsi, rendre des comptes est chronophage. L'ergothérapeute interviewé s'inquiète d'ailleurs de prendre du temps à l'usager et voit là un risque de perdre de la qualité dans la relation à l'usager ?

Il semble donc important de prendre en compte les difficultés qui feraient que l'ergothérapeute pourrait renoncer à cette démarche ? Ne peut-on pas alors envisager que si l'ergothérapeute savait comment rendre compte il gagnerait du temps ? S'il avait l'aval de sa hiérarchie, il serait plus en confiance. Egalement il serait intéressant d'étudier quelles pourraient être les plus value de l'accompagnement ? Car en fait pourquoi est-ce que l'on accompagne ? L'ergothérapeute interviewé, malgré les difficultés rencontrées nous annonce que cette démarche est aujourd'hui incontournable. Cependant sa pratique reste liée à une prescription de prise en charge. Il faut donc partir de là et se demander si ce dernier peut accompagner dans ce cadre de la prise en charge. Une fois qu'il sait différencier l'accompagnement des autres pratiques qui lui sont proches, ne peut-il pas articuler les deux ? Se pose aussi la question de savoir si l'on peut se passer de moments de guidage, ou encore à quels moments

.....



*Etudier – valoriser – organiser*  
*L'évaluation dans les pratiques professionnelles*

l'ergothérapeute ne peut-il pas se passer du guidage ? Enfin est ce que  
l'ergothérapeute peut renoncer à la thérapie ?

.....

## BIBLIOGRAPHIE

- Ardoino J. (1987) *Finally, it's never, never, pedagogy without project.* Education permanente. n°87
- Beauvais M. (2004) *Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement* in de l'éducation permanente à la formation tout au long de la vie. *Revue Savoirs* n°6, L'harmattan.
- Beauvais M. (2004) *Vers une éthique de l'accompagnement.* 7<sup>ème</sup> biennale de l'éducation et de la formation. Texte accessible sur <http://arianesud.com/bibliotheque/accompagnement>
- Beauvais M. (Mai 2006). *Des postures de l'accompagnateur à la posture de l'accompagnant : projet, autonomie et responsabilité.* 7<sup>ème</sup> colloque sur l'autoformation : « faciliter les apprentissages autonomes » ENFA, Auzeville.
- Blouin M., Bergeron, C. (1997). *Dictionnaire de la réadaptation*, tome 2 : termes d'intervention et d'aides techniques. Québec : Les Publications du Québec, 164 p.
- Cifali M. *Accompagner, certes mais pour quelle rencontre ?* Texte accessible sur <http://arianesud.com/bibliotheque/accompagnement>
- Danancier J. (2005). *Le projet individualisé dans l'accompagnement éducatif, Contexte, méthodes, outils*, Paris : Dunod, 194 p.
- Dubet F. (2002) *Le déclin de l'institution.* Seuil, 421 p.
- Le Bouëdec G. (2002) *La démarche d'accompagnement, un signe des temps, L'accompagnement dans tous ses états.* Education permanente n°153.
- Mencacci N., Vial M. (2007). *L'accompagnement professionnel ? Méthode à l'usage des praticiens exerçant une fonction éducative*, Bruxelles : De Boeck, 336 p.
- Mencaci N. (Janvier 2006). *Le caractère énigmatique des ingéniosités du consultant*
- Rogers C. (1966) *Le développement de la personne*, Dunod, 207p.
- Vial M. (2001) *Se former pour évaluer. Se donner une problématique pour élaborer des concepts.* , Bruxelles : De Boeck, 280 p.

## Sites Web

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000215460&dateTexte=>
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>

.....



*Etudier – valoriser – organiser  
L'évaluation dans les pratiques professionnelles*

**Etudier – valoriser – organiser les pratiques d'évaluation  
dans le champ des ressources humaines**



---

# L'INSTITUT RESEAUÉVAL

---

**Instance de labellisation des professionnels investis dans l'évaluation**

se comporter en tant qu'expert du handicap et apporter des solutions, de l'autre il vise l'autonomie.

Est ici analysé le discours d'un ergothérapeute sur sa pratique afin de savoir comment il appréhende cette complexité. Il semble important que l'ergothérapeute puisse se repérer, distinguer le guidage de l'accompagnement et comprendre le système dans lequel il agit afin de mesurer les risques qu'il prend. La prescription de sa tâche est floue et relève du domaine thérapeutique. Il est en difficulté pour rendre compte de son travail autrement qu'en effectuant un bilan. Il manque sans doute de formation. Enfin, c'est par l'acceptation des contradictions qu'il pourra devenir un praticien réflexif ; un professionnel qui s'autorise.

.....